

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRUCTIPIERRE

Société civile de placement immobilier au capital de 213 842 225 €.
Siège social : 1-3, rue des Italiens, 75009 Paris.
340 846 955 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Messieurs les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier FRUCTIPIERRE sont convoqués en Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire, le vendredi 30 avril 2010 à 9h30 au siège social de la société situé 1-3, rue des Italiens, 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour à caractère ordinaire

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance, du Commissaire aux Comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009.
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Distribution au titre des plus-values immobilières.
4. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier.
5. Présentation de la valeur comptable déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
7. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
8. Quitus à la Société de Gestion.
9. Approbation du versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage.
10. Autorisation de cession d'actifs immobiliers.
11. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Lucinda ALVES.
12. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Norbert ATTALI.
13. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Pierre CAP.
14. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel COIS.
15. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Christine GARDIEN.
16. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian HEBRARD.
17. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick JEAN.
18. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Claude JECHOUX.
19. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jérôme JUDLIN.
20. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques LEMAIRE.
21. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel LEPEUTREC.
22. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain MOLO.
23. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Guy PUTFIN.
24. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe RICHON.
25. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain THOREUX.
26. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Pierre TUIL.

27. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard WURM.
28. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société ALBINGIA.
29. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCI SEVIHCRA 1.
30. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SARL ARTHIBHEL.
31. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société AXERIA VIE.
32. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'APPSCPI.
33. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCI BPJC.
34. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la CASDEN BANQUE POPULAIRE.
35. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE.
36. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'UNION MUTALISTE RETRAITE.
37. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE.
38. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'UNION DES MAE.
39. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'ASSOCIATION ARTS ET VIE.
40. Nomination de l'INSTITUT DE PREVOYANCE DU GROUPE BANQUES POPULAIRES en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
41. Nomination de la SCI AAAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
42. Nomination de l'expert immobilier
43. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
44. Questions diverses.

Ordre du jour à caractère extraordinaire

45. Changement de la société de gestion statutaire de la SCPI FRUCTIPIERRE.
46. Modification de l'article 18 des statuts conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Projet de résolutions

Première résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2009.

Deuxième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat de 24 953 131,40 euros telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

En fonction du montant distribuable qui s'établit à 31 474 115,62 euros, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 6 520 984,22 euros, elle convient de répartir aux associés une somme de 25 362 682,50 euros, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et décide d'affecter au report à nouveau la somme de 6 111 433,12 euros.

En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 25,50 euros.

Troisième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, en application de l'article 39 des statuts, décide de répartir entre les associés présents au moment de la distribution un montant de 0,05 euro par part, soit 49 730,75 euros au total, prélevé sur le compte plus-values.

Cette distribution correspond au montant acquitté par la société pour une part détenue par une personne relevant du régime de l'impôt sur le revenu au titre des plus-values sur cessions d'actifs immobiliers réalisées en 2009.

Cette distribution sera affectée, pour les associés relevant du régime de l'impôt sur le revenu, au remboursement de leur dette à l'égard de la société résultant de l'impôt acquitté par cette dernière pour leur compte.

A cet égard, il est rappelé que, pour les associés ayant cédé leurs parts antérieurement à cette distribution, leur dette éventuelle a été déduite du produit de la cession.

Quatrième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L 214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Cinquième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :
— la valeur nette comptable qui ressort à 356 506 397,23 euros, soit 358,43 euros pour une part,

Sixième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :
— la valeur de réalisation qui ressort à 418 840 717,28 euros, soit 421,10 euros pour une part,

Septième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :
— la valeur de reconstitution qui ressort à 477 557 646,10 euros, soit 480,14 euros pour une part.

Huitième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

Neuvième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires approuve le versement à la Société de Gestion d'un honoraire d'arbitrage fixé à 2,5 % H.T. du prix de vente des actifs immobiliers.

Dixième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires autorise la Société de Gestion à procéder aux charges et conditions qu'elle jugera convenables à la cession des actifs :

- 40, avenue Hoche, 75008 Paris
- Le parc des Reflets, Roissy-en-France (95)
- Les Berges du Rhône, 69007 Lyon
- 34, rue Jean-Jaurès, Puteaux (92)

Cette autorisation est accordée du jour de la présente Assemblée et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Onzième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Lucinda ALVES. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Douzième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Norbert ATTALI. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Treizième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Pierre CAP. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Quatorzième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel COIS. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Quinzième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Christine GARDIEN. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Seizième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Christian HEBARD. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-septième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick JEAN. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-huitième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Claude JECHOUX. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-neuvième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jérôme JUDLIN. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingtième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques LEMAIRE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt et unième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel LE PEUTREC. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-deuxième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain MOLO. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-troisième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Guy PUTFIN. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-quatrième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe RICHON. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-cinquième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Alain THOREUX. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-sixième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Pierre TUIL. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-septième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Bernard WURM. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-huitième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société ALBINGIA. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingt-neuvième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCI SEVHCRA 1. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trentième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SARL ARTHIBEL. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente et unième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société AXERIA VIE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-deuxième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'APPSCPI. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-troisième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCI BPJC. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-quatrième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la CASDEN BANQUE POPULAIRE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-cinquième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-sixième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'UNION MUTUALISTE RETRAITE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-septième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-huitième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'UNION DES MAE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Trente-neuvième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de l'ASSOCIATION ARTS ET VIE. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Quarantième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme L'INSTITUT DE PREVOYANCE DU GROUPE BANQUE POPULAIRE en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Quarante et unième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme la SCI AAAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat d'une durée d'une année prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Quarante-deuxième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, nomme BNP REAL ESTATE VALUATION en qualité d'expert immobilier. Son mandat d'une durée de quatre ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Quarante-troisième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Quarante-quatrième résolution . — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

— connaissance prise de l'agrément délivré en date du 9 février 2010 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à la société NAMI-AEW Europe sous le numéro GP10000007, sous condition suspensive de la réalisation des apports par Natixis Asset Management Immobilier à la société NAMI-AEW Europe de ses activités de gestion de Sociétés Civiles de Placement Immobilier et d'Organismes de Placement Collectif Immobilier principalement destinés à la clientèle de particuliers,

— connaissance prise du rapport de la société de gestion et du conseil de surveillance, décide de nommer sous condition de la levée de la condition suspensive relative à l'agrément de l'AMF, la société NAMI-AEW Europe, 1-3, rue des Italiens 75009 Paris, immatriculée au RCS Paris 513 392 373 et agréée sous le numéro GP10000007 en date du 9 février 2010, en qualité de Société de Gestion statutaire, pour une durée indéterminée.

Cette nomination prendra effet à compter de la levée de la condition suspensive, soit à la réalisation définitive de l'apport précité. Entre la date de la présente assemblée et la réalisation de ces conditions, la société Natixis Asset Management Immobilier continuera d'assurer la gestion de la SCPI et elle conservera l'ensemble des pouvoirs prévus par les statuts.

Dans l'hypothèse où cette condition suspensive ne serait pas réalisée au plus tard le 30 juin 2010, la société Natixis Asset Management Immobilier conserverait son mandat de Société de Gestion statutaire.

Quarante-cinquième résolution . — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, modifie sous réserve de la levée des conditions suspensives précisées à la quarante-quatrième résolution, l'article 18 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction :

« La Société NATIXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER ayant pour sigle NAMI, Société Anonyme à Conseil d'administration dont le siège social est établi à Paris (9ème), 1-3, rue des Italiens, est désignée comme la société de gestion statutaire pour la durée de la Société. Le représentant légal de la Société de Gestion est Monsieur Geoffroy SARTORIUS, Directeur Général. Tous pouvoirs sont conférés à la société de gestion pour procéder aux rectifications matérielles nécessitées par la modification des mentions énoncées dans le présent article. »

Nouvelle rédaction :

« La Société NAMI-AEW Europe, Société Anonyme à Conseil d'administration dont le siège social est établi à Paris (9ème), 1-3, rue des Italiens, est désignée comme la société de gestion statutaire pour la durée de la Société. Le représentant légal de la Société de Gestion est Monsieur Alain PIVERT, Directeur Général. Tous pouvoirs sont conférés à la société de gestion pour procéder aux rectifications matérielles nécessitées par la modification des mentions énoncées dans le présent article. »

Renouvellements du mandat de membre du conseil de surveillance

— Madame Lucinda ALVES,
Née le 20 mai 1965,
Nombre de parts détenues : 2,
Demeurant : 17, rue Henri Christin, 93470 Coubron,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Superviseur Réseau à la CASDEN BANQUE POPULAIRE

— Monsieur Norbert ATTALI,
Né le 28 octobre 1960,
Nombre de parts détenues : 2,
Demeurant : 142, rue du Président Wilson, 92300 Levallois,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Chargé de Mission à la CASDEN BANQUE POPULAIRE

— Monsieur Pierre CAP,
Né le 11 août 1944, Nombre de parts détenues : 370,
Demeurant : 15, boulevard Exelmans, 75016 Paris,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Retraité

— Monsieur Michel COIS,
Né le 21 janvier 1944,
Nombre de parts détenues : 7, Demeurant : 23, rue Saint-Vincent, 21490 Bellefond,
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Retraité

— Madame Christine GARDIEN,
Née le 30 mars 1952,
Nombre de parts détenues : 1 480,
Demeurant : 35, avenue des Etats-Unis, 63300 Thiers,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Sans profession

— Monsieur Christian HEBRARD,
Né le 8 septembre 1942, Nombre de parts détenues : 52,
Demeurant : 10, rue de l'Oise, 95610 Eragny,

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Président du Conseil d'administration de la BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE, Retraité

— Monsieur Patrick JEAN,
Né le 4 janvier 1947,
Nombre de parts détenues : 223,
Demeurant : 7, rue de Bellevue, 94190 Villeneuve-Saint-Georges,
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Retraité

— Monsieur Claude JECHOUX,
Né le 19 mars 1952,
Nombre de parts détenues : 5,
Demeurant : 13, chemin des Clos, 77150 Ferolles-Attilly,
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Vice-président Directeur Général de CASDEN BANQUE POPULAIRE

— Monsieur Jérôme JUDLIN,
Né le 3 avril 1956,
Nombre de parts détenues : 108 parts,
Demeurant : 36, rue du Laos, 75015 Paris,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Gérant de société

— Monsieur Jacques LEMAIRE,
Né le 7 juin 1953,
Nombre de parts détenues : 3,
Demeurant : 29, rue Alfred Tiphaine, 37380 Monnaie,
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Directeur de la formation à la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, Administrateur de NATEXIS INTEREPARGNE

— Monsieur Michel LE PEUTREC,
Né le 19 janvier 1944,
Nombre de parts détenues : 110,
Demeurant : 2, rue Raoul Dufy – les Marettes, 76290 Fontaine-la-Mallet,
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Professeur honoraire au Ministère de l'Education Nationale, Délégué Départemental de la CASDEN BANQUE POPULAIRE

— Monsieur Alain MOLO,
Né le 5 janvier 1947,
Nombre de parts détenues : 302, Demeurant : 2, impasse des Mets, 44420 La Turballe,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Retraité

— Monsieur Guy PUTFIN,
Né le 27 octobre 1946,
Nombre de parts détenues : 50,
Demeurant : 45, quai Carnot, 92210 Saint-Cloud,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Retraité

— Monsieur Jean-Philippe RICHON,
Né le 16 juillet 1956,
Nombre de parts détenues : 258,
Demeurant : 7, allée des Poiriers, 54520 Lexou,
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Chirurgien-Dentiste, Membre du Conseil de Surveillance de SLIVIMO

— Monsieur Alain THOREUX,
Né le 15 juillet 1944,
Nombre de parts détenues : 440,
Demeurant : 4, rue de l'Epine, 35800 Dinard,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Retraité

— Monsieur Jean-Pierre TUIL,
Né le 24 mai 1945,
Nombre de parts détenues : 640,
Demeurant : 110, rue de Sèvres, 75015 Paris,
Fonction exercée au cours des cinq dernières années : Président Directeur Général de la Société IMAGE et ENTREPRISE

— Monsieur Bernard WURM,
Né le 22 septembre 1943,
Nombre de parts détenues : 44,
Demeurant : 51, promenade du Site, 57050 Longeville-lès-Metz
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Retraité

— ALBINGIA,
109/111, rue Victor Hugo, 92532 Levallois-Perret Cedex,
Nombre de parts détenues : 9 025, représentée par Monsieur Hubert FAULQUIER

— SCI SEVIHCRA 1,
2, rue Napoléon 1er, 57400 Sarrebourg,
Nombre de parts détenues : 4 570, représentée par Monsieur Gérard KLING

— ARTHIBHEL SARL,
55, rue de la Pauze, 63130 Royat,

Nombre de parts détenues : 584, représentée par son gérant Monsieur Richard CHALIER

— AXERIA VIE,

33, rue de Châteaudun, 75009 Paris,

Nombre de parts détenues : 7 625, représentée par son gérant Monsieur Daniel COLLIGNON

— APPSCPI,

73, rue Jean-Jaurès, 95400 Arnouville-lès-Gonesse,

Nombre de parts détenues : 5, représentée par Madame Jacqueline SOLSONA

— SCI BPJC,

10, rue Henri Poincaré, 75020 Paris,

Nombre de parts détenues : 274, représentée par son Gérant Monsieur Jean-Jacques BONFIL-PRAIRE

— CASDEN BANQUE POPULAIRE,

91, cours des Roches, Noisiel, 77424 Marne-la-Vallée Cedex 02,

Nombre de parts détenues : 4 289, représentée par Monsieur Pierre DESVERGNES

— MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE « MGEN »,

3, square Max Hymans, 75015 Paris,

Nombre de parts détenues : 13 127, représentée par Monsieur Jacques HORNEZ

— UNION MUTUALISTE RETRAITE - UMR,

255, rue de Vaugirard, 75015 Paris,

Nombre de parts détenues : 15 251, Représentée par Monsieur Bernard GOUJON

— MUTUELLE ASSURANCES DES INSTITUTEURS DE FRANCE - MAIF,

200, avenue Salvador Allende, 79000 Niort,

Nombre de parts détenues : 31 906, Représentée par Monsieur Daniel PHELIPPEAU

— UNION DES MAE,

14, rue Moncey, 75009 Paris,

Nombre de parts détenues : 5 443, Représentée par son Président Monsieur Edgard MATHIAS

— ARTS ET VIE,

39, rue des Favorites, 75015 Paris,

Nombre de parts détenues : 1 000, Représentée par son Président Monsieur Jean-Baptiste LE CORRE

Nominations en qualité de membre du conseil de surveillance

— SCI AAAZ,

2, allée de Marivel, 78000 Versailles,

Nombre de parts détenues : 110, Représentée par Monsieur Serge BLANC

— INSTITUT DE PREVOYANCE DU GROUPE BANQUE POPULAIRE,

64, rue La Boétie, 75008 Paris,

Nombre de parts détenues : 6 353, Représentée par Monsieur Jean-Marie ZIEBA

Pour avis, la société de gestion,
NATIXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER.

1000986